

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 5 février 2025, a adopté l'ordonnance suivante :

**Ordonnance édictée dans le cadre de la 31<sup>e</sup> édition de l'International Gymnix au Stade de Soccer de Montréal (2)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), permet l'utilisation, à titre gratuit, du Stade de Soccer de Montréal du 5 au 9 mars 2025.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 11 février 2025

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat